

Au

Responsable de l'Entreprise

EIRCET BOUTALBI SOFIANE

OBJET : Mise en demeure

Entreprise : EIRCET BOUTALBI SOFIANE

Adresse : Cité ABANE RAMDANE GP N°21 SECTION 25 COMMUNE TIPAZA.

Suite à vos absences injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés à travers la wilaya de Tipaza, et non-respect de vos engagements relatifs à votre contrat n°42/2024 et à la réunion

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

SALUTATION



M. ZEROUAL EL Walid
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipaza

